



**ARRÊTÉ PORTANT
REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX
RUE DE REIMS
PAR L'ENTREPRISE T1 – GROUPE HELIOS**

Le Maire de Dizy,

Vu le Code général des collectivités locales et notamment les Articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles R 411-25 et R 411-26,

VU la loi 82-213 du 02.03.1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions,

VU l'arrêté interministériel du 24/11/1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes articles R 432-5 et R 432-7,

VU l'instruction interministérielle du 06/11/1992 sur la réglementation routière,

Vu la demande du 20/02/2023 de M. Tom COLLIGNON de l'entreprise T1 – Groupe HELIOS – 7 rue Elisa DEROCHE – 51450 BETHENY, pour la pose de panneaux à 30 KM/H dans le bas de la rue de REIMS,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires de sécurité et de tranquillité publique pendant la réalisation des travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise T1 – Groupe HELIOS – 7 rue Elisa DEROCHE – 51450 BETHENY est autorisée à intervenir du 27/02/2023 au 26/03/2023, dans le bas de la rue de REIMS (du giratoire jusqu'au niveau du carrefour de la rue de REIMS et rue du Colonel FABIEN) pour effectuer les travaux suivants : pose de panneaux à 30 KM/H.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Le cheminement des piétons est maintenu et dévié par des panneaux.

Article 3 : Pour des raisons de sécurité, les riverains devront prendre toutes précautions utiles pendant la durée des travaux.

Article 4 : Cette modification de circulation sera matérialisée par la pose de barrières ainsi que la pose de panneaux de signalisation correspondants par l'entreprise T1 – Groupe HELIOS.

.../...

.../...

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- T1 – Groupe HELIOS.

Fait à DIZY, le 20 février 2023

M. le Maire



Antoine CHIQUET



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : T1 - GROUPE HELIOS Représenté par : Tom COLLIGNON
Adresse Numéro : 7 Extension : Nom de la voie : RUE ELISA DEROCHE
Code postal 5 1 4 5 0 Localité : BETHENY Pays : FR
Téléphone 0 3 2 6 8 6 9 8 8 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : tom.collignon @ groupe-helios.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Dans toute la commune
Code postal 5 1 2 1 0 Localité : Dizy

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Création de ZONE 30
Date prévue de début des travaux : 2 7 0 2 2 0 2 3 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 0 Date de début de réglementation 2 7 0 2 2 0 2 3
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers poids lourds

Stationner

véhicules légers poids lourds

Dépasser

véhicules légers poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 20 02 2023

Nom : COLLIGNON Prénom : Tom Qualité : Conducteur de travaux